

PROCÈS-VERBAL N° 100

Conseil de surveillance – 16 avril 2026
À distance (Zoom) depuis Praia da Vitória

14 h – 16 h (heure des Açores) | **Langues : PT et FR**

Introduction. Nature de la réunion

Le Conseil de surveillance de l'Association du Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques pour la pêche et autres groupes d'intérêt (CCRUP) s'est réuni en séance à huis clos, par visioconférence, au moyen de la plateforme *Zoom*, avec une interprétation simultanée en portugais et en français, à quatorze heures, le seize avril deux mille vingt-six.

1. Mot de bienvenue du Président du Conseil de surveillance

Monsieur Nuno Raposo (*Cooperativa da Economia Solidária dos Pescadores da Ribeira Quente*) a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes, ses collègues du Conseil de surveillance, les membres du secrétariat et les représentants du cabinet comptable Ivoconta, déclarant que cette réunion avait pour objet de rendre un avis sur les comptes 2025 du CCRUP.

2. Examen du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'activité du CCRUP pour l'exercice fiscal 2025

M. Nuno Raposo a demandé si les participants avaient eu l'occasion d'analyser les états financiers. Il a indiqué qu'après avoir examiné les documents, il avait émis un avis favorable sur les comptes, mais avait trois questions à poser directement à Madame la Secrétaire générale, qui ne modifiait toutefois pas son avis. Madame la Secrétaire générale a répondu qu'elle clarifierait tous les doutes, la comptabilité du CCRUP étant transparente.

La première question portait sur la différence entre les montants de deux mille vingt-quatre et ceux de deux mille vingt-cinq, concernant les postes consacrés à l'assistance juridique et à l'assistance technique, et visait à savoir si le CCRUP avait eu recours à des services de conseil. Madame la Secrétaire générale a répondu qu'en ce qui concerne l'assistance juridique, ils avaient fait appel à un avocat l'année précédente pour des questions internes liées aux ressources humaines. Outre les contrats, ils avaient été sur le point de procéder à un licenciement pour juste motif, ce qui avait donné lieu à de nombreuses consultations et entraîné des coûts très élevés. En plus de ces situations, le

CCRUP a également changé de cabinet d'avocats, car l'avocat précédent ne parvenait pas à répondre aux questions en temps utile. Ils ont donc fait appel au cabinet João Pedro Branco e Associados, qui pratique les mêmes tarifs que l'avocat précédent, tout en offrant un meilleur rapport qualité-prix et en détaillant précisément les prestations facturées. La rédaction d'un contrat avec le Président du Comité exécutif a également entraîné des coûts, puisque tous les contrats, même ceux relatifs à la comptabilité ou à l'évaluation des performances, sont désormais rédigés et/ou examinés par les avocats. Elle a indiqué que ces décisions avaient été prises conjointement avec M. le Président du Comité exécutif.

En ce qui concerne l'évaluation des performances, une obligation imposée tous les cinq ans par la Commission européenne, le coût s'est élevé à quinze mille euros. Ce montant est identique pour tous les conseils consultatifs et était prévu dans le budget annuel.

En ce qui concerne la question suivante, relative au compte de résultat, il a été constaté que les coûts, les fournitures et achats externes ainsi que les frais de personnel avaient augmenté, mais que les subventions d'exploitation avaient suivi cette hausse dans les mêmes proportions, l'une ayant compensé l'autre, ce qui a donné lieu à un résultat net positif, plus important que celui de l'année précédente.

Madame la Secrétaire générale a indiqué qu'en matière de dépenses, les membres prévoient des montants importants au titre des remboursements, mais qu'ils ne voyagent pas toujours ou oublient de demander ces remboursements. Ces montants qui ne sont pas remboursés ont donc été affectés à une réserve d'urgence, dûment régularisée et comptabilisée à la banque. Ainsi, si un retard de paiement de la Commission européenne venait à se produire, le personnel ne se retrouverait pas sans salaire. Elle a rappelé que le financement européen prend la forme d'une somme forfaitaire (*lump sum*), la même somme étant financée chaque année, avec une augmentation de deux pour cent jusqu'en deux mille vingt-sept.

Monsieur Bruno Dachicourt (*European Transport Workers Federation*) a indiqué qu'après avoir analysé les données, il avait constaté que le CCRUP s'était efforcé d'optimiser ses dépenses et ses recettes afin de garantir une gestion efficace, et qu'il en félicitait les responsables.

Madame Fabiana Nogueira (*Cooperativa da Pesca Açoriana*) a ensuite indiqué que ses questions étaient exactement les mêmes que celles soulevées par M. Nuno Raposo, qu'elle ne constatait aucun montant anormal par rapport à l'année dernière et que, par conséquent, elle votait en faveur du rapport annuel.

Enfin, Madame la Secrétaire générale s'est adressée à M. Marcos Fagundes (IvoConta) pour lui demander s'il y avait un aspect à mentionner, ce à quoi il a répondu qu'il n'y avait rien à ajouter.

3. Autres points

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance a été levée.

Conclusions/Recommandations :

Le rapport annuel de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

Membres effectifs :

<i>Cooperativa de Economia Solidária dos Pescadores da Ribeira Quente CRL</i>	Nuno Raposo
<i>Cooperativa de Pesca Açoriana</i>	Fabiana Nogueira
<i>European Transport Workers Federation</i>	Bruno Dachicourt

Observateurs :

CCRUP	Daniela Costa
CCRUP	Nídia Leal
Ivoconta	Marcos Fagundes
Ivoconta	Tânia Rocha